



Communiqué de presse :

Développement de la RPLP : Première évaluation positive de l'ASTAG

L'Association suisse des transports routiers ASTAG estime que les propositions de la Confédération relatives au développement de la RPLP constituent une bonne base de discussion. La procédure de consultation lancée ce jour contient plusieurs éléments clés pour une solution acceptable pour la branche, avec, entre autres, la sécurité des investissements et le financement de départ pour les propulsions alternatives, ce qui permettrait d'accélérer la décarbonisation du transport routier.

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP (coût au kilomètre pour un véhicule de 40 tonnes : environ 1 franc) est sur le point de subir des changements fondamentaux. La Confédération planche depuis longtemps sur une refonte de la systématique et des tarifs pour l'après 2030 et la procédure de consultation y relative a été lancée ce jour.

Après une brève première évaluation, l'Association suisse des transports routiers ASTAG, qui représente la branche du transport routier, c'est-à-dire les principaux détenteurs de véhicules concernés, fait preuve d'un optimiste prudent. Les propositions vont en principe dans la bonne direction et il est réjouissant de constater que de nombreux éléments clés, demandés au préalable par l'ASTAG, figurent dans le projet. Pour la branche, la sécurité de planification est d'une importance capitale. Les entreprises de transport doivent en tout temps avoir une garantie sur l'évolution des tarifs pendant au moins sept ans. C'est la condition sine qua non pour qu'elles puissent calculer de manière fiable les coûts et les délais d'amortissement selon les principes de l'économie d'entreprise. Or, jusqu'alors, les changements étaient toujours annoncés à très court terme, avec un délai de seulement quelques mois. La planification roulante que le Conseil fédéral met désormais en consultation est donc explicitement saluée : « Notre branche a besoin d'une sécurité d'investissement suffisante » souligne le président central de l'ASTAG Thierry Burkart, « et toute autre décision générerait une destruction du capital au détriment des détenteurs de véhicules ! ».

Dans le même ordre d'idée, l'idée d'un financement de départ pour les camions à propulsion alternative (électrique, hydrogène) est également très judicieuse. Actuellement, les coûts d'acquisition des véhicules neutres en CO₂ sont deux à trois fois plus élevés que ceux des camions diesel traditionnels et jusqu'à nouvel ordre, ils sont tout simplement hors de prix pour la grande majorité des entreprises de transport. Il est donc particulièrement important d'abaisser cette barrière au moyen d'aides dégressives à l'investissement, ce qui contribuerait grandement à la décarbonisation de la branche. Avant d'élaborer une prise de position définitive, l'ASTAG, analysera encore en détail le projet avec les organes compétents.

Pour de plus amples informations :
André Kirchhofer
079 659 86 86

Berne, le 14 février 2024